



Déclaration du Royaume du Maroc au titre du point 10 de l'ordre du jour (EWIPA) de la réunion annuelle 2018 des Hautes Parties

**Contractantes à la CCAC
(Genève, 21 - 23 novembre 2018)**

Monsieur le Président,

Il est navrant de constater que dans la plupart des conflits actuels, les combats se déroulent dans les villes et que, dans les zones peuplées, 92% des victimes d'armes explosives sont des civils, qui sont censés être protégés des effets de la guerre comme l'exige le droit international humanitaire.

Le rapport du SG des NU sur Protection des civils en période de conflit armé, publié le 14 mai dernier, souligne le caractère préoccupant des conséquences des bombardements aériens, les tirs d'artillerie, de mortiers, de roquettes et l'usage d'engins explosifs improvisés et d'autres engins explosifs en zone urbaine et leur impact sur les civils.

Ce rapport nous apprend que des 42 972 personnes tuées ou blessées par des engins explosifs en 2017, 31 904, soit 3 victimes sur 4, seraient des civils, bilan en augmentation de 38 pour cent par rapport à 2016.

Au-delà des chiffres, cette pratique militaire entraîne de nombreuses conséquences humanitaires désastreuses telles que les blessures invalidantes, des traumatismes psychologiques, des déplacements forcés, la destruction d'infrastructures civiles, une insécurité alimentaire ou encore des zones contaminées par les restes explosifs de guerres longtemps après les combats.

Face à ce constat alarmant, la communauté internationale se doit d'agir sans attendre.

Les Etats doivent reconnaître le problème humanitaire posé par l'utilisation des armes explosives en zones peuplées et œuvrer pour faire respecter le droit international humanitaire.

A cet égard, il sied de souligner des initiatives ont été entreprises pour appréhender ce fléau, à travers notamment l'élaboration d'une déclaration politique visant à mettre fin à l'utilisation des armes explosives en zones peuplées.

Dans le cadre de ces efforts, une conférence régionale s'est tenue il y a une année presque jour pour jour, à Maputo, au cours de laquelle 19 États africains participants ont adopté, un communiqué sur la protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées.

Cette conférence fut l'occasion d'identifier le besoin pour de futures actions susceptibles d'apporter une réponse à cette problématique, d'un point de vue national, régional et international.

Le Maroc n'a certes pas pris part aux travaux de cette conférence régionale, mais s'inscrit pleinement dans ses principes, et apporte son soutien à ses recommandations, notamment :

1. Le soutien du processus visant la négociation et l'adoption d'une déclaration politique internationale sur l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées ;
2. La promotion de la coopération bilatérale et régionale à travers le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'expertise sur la réduction du dommage causés aux civils par les armes explosives ; et
3. L'engagement constructif dans les initiatives internationales pouvant contribuer effectivement à une plus grande protection des civils dans les conflits armés.

Je vous remercie.